



---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le lundi 23 janvier 2012

---

Mots-clés : LANGUES / FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE / SOCIETE

### **Le réseau national des Centres d'Etudes de Langues se positionne sur le Français Langue Etrangère**

▪ Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les candidats à la naturalisation française ont l'obligation de passer un test de langues. Pour répondre à cette demande, les Centres d'Etudes de Langues des CCI mettent à disposition le TEF, conçu grâce à l'expertise d'un de leurs membres, le Centre de langue française de la CCIP – Chambre de commerce et d'industrie de Paris.

#### **Un test à forts enjeux**

Un test officiel de connaissance de la langue française est désormais inclus dans la procédure de naturalisation (décret du 11 octobre 2011 – JORF n°0237 du 12 octobre 2011). Précédemment, le niveau de langue était évalué, au cours d'un entretien individuel, par un agent de préfecture ; depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, c'est donc au moyen d'un test standardisé que les postulants à la naturalisation feront la preuve de leur compétence en langue française.

100 000 personnes sont concernées chaque année en France, une forte demande que les 120 Centres d'Etudes de Langues vont s'employer à satisfaire dès maintenant sur tout le territoire.

#### *Contacts*

Relations presse

■ Agence C3M

■ Tél. : 01 47 34 01 15

Michelle Amiard,

michelle@agence-C3M.com

Cathy Lacides,

cathy@agence-C3M.com

Rendez-vous sur Expolangues – du 1 au 4 février 2012 – Porte de Versailles – N° 144



#### **Une expérience capitale**

Les Centres d'Etudes de Langues bénéficient d'une solide avance dans le domaine de l'évaluation du Français Langue Etrangère (FLE) : leur Test d'Evaluation de Français (TEF) est l'un des rares à avoir reçu l'agrément du Ministère de l'Intérieur en 2011.



« La CCIP a été pionnière en créant le TEF en 1998, lançant ainsi un test de FLE, un peu sur l'image du TOEFL. », explique Franck Desroches, Responsable du Centre de langue française de la CCIP.

Le centre est devenu un partenaire important des Grandes Ecoles et de nombreuses Universités françaises mais aussi de l'Etat canadien et de la Province du Québec, qui ont perçu le besoin de vérifier de façon fiable et uniforme, le niveau de compréhension et d'expression écrite et orale, de leurs candidats. Qu'il s'agisse d'étudiants, de salariés en entreprise ou de futurs immigrants, le Centre de langue française propose non seulement des tests adaptés normés et dont les questions sont sans cesse renouvelées, mais également une infrastructure d'examen : plus de 1 000 centres d'examens agréés dans le monde, au travers des Alliances françaises notamment, et un site web sécurisé pour administrer les tests et délivrer immédiatement le score.

## Un défi organisationnel

Ce centre de langue trouve aujourd'hui tout naturellement dans son réseau d'appartenance aux Centres d'Etudes de Langues, le moyen de déployer en France, un service dimensionné à la taille de la demande.

« Les CEL héritent d'une expertise technique immédiate – l'ingénierie pédagogique et le test – et d'un système d'organisation bien rodé. Cela nous permet de cibler une prise en charge de dizaines de milliers de candidats potentiels en France. », explique Hervé Demazure, chef du service formation de l'ACFCI (Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie), en charge de l'animation nationale du réseau des CEL.

Les CEL ont ainsi l'opportunité, en répondant à un nouveau marché, massif, de trouver de nouveaux relais de croissance.

À charge pour chaque Centre d'Etudes de Langues du réseau de se faire accréditer comme « centre agréé TEF ». Et de s'ouvrir au grand public : pour les CEL, plus habitués à un public d'entreprises que de particuliers, c'est un nouveau défi en termes d'accueil, d'offre et d'organisation.

Et évidemment, le modèle économique est bien différent lui aussi. Quand les CEL travaillent d'habitude avec des entreprises, dans le cadre de plans de formation pour leurs salariés, souvent sur la durée, il s'agit ici d'une toute autre dynamique : un service à l'unité, vendu aux particuliers, tarifé sur une base de 100 euros, nécessitant la mise en place de calendriers de sessions d'examens avec le personnel d'examineurs adéquat.

## Le test TEF en bref

Seules les compétences orales sont évaluées dans le cadre des procédures de naturalisation. Le TEF déroule ainsi en une demi-journée en centre d'examen agréé. Il se compose de 2 volets :

- Une épreuve de compréhension orale de 40 minutes : Les supports oraux de cette épreuve correspondent à des situations de la vie quotidienne (conversation, annonces publiques, extraits d'une émission radiophoniques...). Les questions de cette épreuve sont présentées à l'écrit sous forme d'un questionnaire à choix multiple (QCM).
- Une épreuve d'expression orale de 35 minutes : A partir de documents écrits de la vie quotidienne (annonce, lettre, publicité, ...), le candidat doit obtenir des renseignements ou informations, présenter un document et convaincre son interlocuteur (examineur).

Il en coûte une centaine d'euros TTC au participant (prix conseillé).



### À propos du Centre de langue française de la CCIP

Le Centre de langue de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, intervient dans les domaines de l'évaluation en langue française, de la formation et de la certification en français professionnel. Le Centre de langue française est membre de l'association ALTE (Association of Language Testers in Europe), qui regroupe les principaux organismes publics qui conçoivent des tests et des examens de langue en Europe.

Le Centre de langue française bénéficie :

- De 50 années d'expérience dans le champ du français langue professionnelle
- D'une équipe d'experts en évaluation et en ingénierie de la formation
- Du soutien de grandes universités européennes en recherche scientifique en évaluation
- D'un réseau de plus de 1 000 centres agréés

Pour en savoir plus : [fda.ccip.fr](http://fda.ccip.fr) / [francais.ccip.fr](http://francais.ccip.fr)

### A propos de la formation dans les CCI

La **formation** constitue l'une des activités essentielles des CCI. Avec un budget annuel de 900 millions d'Euros (soit 25% de leur budget total), la formation professionnelle constitue une mission prioritaire pour les Chambres de Commerce et d'Industrie qui assurent chaque année, au sein de leurs 540 établissements, la formation de plus de 600 000 personnes dont 100 000 jeunes en formation supérieure et 90 000 apprentis.

Quelques chiffres sur les CEL – Centres d'Etudes de Langues : 35 années d'expérience / 120 lieux de formation / 26 langues enseignées / 77.000 stagiaires formés chaque année / 3.000 formateurs experts.

Pour en savoir plus : [www.reseau-cel.cci.fr](http://www.reseau-cel.cci.fr)